



Bilan intermédiaire portant sur la décision n°178 du 15 mai 2014



Destinataire du document : Services de la DTAM à Saint Pierre 97500



**Direction
des Territoires,
de l'Alimentation
et de la Mer**

Rédaction : Perrin Loïc

Bilan financier des opérations pour 2014

- Subvention

Subvention allouée au CPPMA	5 000 euros
Part de la subvention versée (70%)	3 500 euros
Somme nécessitant une justification du travail	1 500 euros

- Dépenses

Matériel	822.09 euros
Déplacements inter-îles+ Essence (voiture et matériel)	1152.24 euros
Transport de gravier avec cheval	600.00 euros
Nourriture	269.64 euros
Saisonnier	2208.30 euros
Total	5052.17 euros

- Dépenses prévisionnelles

La location d'un cheval à 150 euros la journée pendant quatre jours a aussi été mise en place pour le transport de gravier vers les sites les plus éloignés ou difficiles d'accès pour un coût de 600 €.

Pour les travaux réalisés durant l'été 2014 le CPPMA a dépensé 1152.24 € en transport inter-îles et en essence pour les voitures et le matériel ainsi que 269.64 € de nourriture.

Le CPPMA a employé 1 saisonnier du 1er juillet au 31 juillet pour un coût total de 2208.30€, dans le but de réaliser les actions prévues par le plan de gestion piscicole (Gestion des embâcles sur le ruisseau Sylvain, transport de graviers, création de nouvelles frayères artificielles, curage du ruisseau de la Demoiselle et du ruisseau Jourdan/Jumelle et participer aux analyses physico-chimiques).